



## Communiqué

### Accès cimetière et déviation piétonne en lien avec la construction d'une nouvelle école et d'un accueil extra-scolaire à Charmey.

Les travaux de la construction d'une nouvelle école et d'un accueil extra-scolaire ont débuté le lundi 14.10.2024 avec la démolition des bâtiments du Petit-Plan. Ils seront suivis de travaux préparatoires et terrassement jusqu'à la fin de l'année.

Pour des raisons de sécurité en lien avec les entrées et les sorties de camions du chantier et l'organisation de ce dernier, de nouvelles conditions d'accès au cimetière et de circulation piétonne entourant le chantier entre en vigueur dès le mercredi 30.10.2024.

#### L'accès au cimetière dès le 30 octobre s'effectue comme suit :

1. Le trottoir situé devant le chantier, le long de la route cantonale, est interdit aux piétons jusqu'à nouvel avis. Les piétons devront passer sur le trottoir situé au Nord de la route cantonale.
2. L'accès piétons pour l'église est maintenu de part et d'autre de celle-ci.
3. L'accès piétons au cimetière s'effectue via la route des Lévanches ou par les sentiers entourant l'église.
4. Deux places dépose minute de maximum 30 minutes sont mise à disposition durant les travaux de l'école.
5. La route des Planches est uniquement dédiée aux riverains. L'accès au cimetière par ladite route est interdit.

